

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Monsieur le Maire
3 rue de l'Hôtel de Ville
10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Commune de Saint-Julien-les-Villas

Projet de construction d'un ouvrage d'art au dessus de la Seine

Par arrêté n° 11-107 en date du 27 décembre 2011, le Maire de Saint-Julien-Les-Villas a prescrit l'ouverture, du lundi 16 janvier 2012 au jeudi 16 février 2012 inclus, soit pendant 32 jours, d'une enquête publique dans les formes prescrites par les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement sur le projet de construction d'un ouvrage d'art au dessus de la Seine et présentée par la commune de Saint-Julien-les-Villas.

Cette enquête publique aura pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre au maire de Saint-Julien-les-Villas de disposer de tous éléments nécessaires à son information avant de prendre la décision finale de poursuivre ou non son projet.

M. Jean-Daniel COUROT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier sera déposé au centre technique municipal à Saint-Julien-Les-Villas, siège de l'enquête, pendant la durée de l'enquête et tenu à la disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituelle du centre technique municipal.

Durant ce délai, le public pourra se rendre au siège de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, pour prendre connaissance du dossier.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur au centre technique municipal, 65 rue Carnot à Saint-Julien-Les-Villas. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Les observations du public pourront être reçues par le commissaire-enquêteur qui se tiendra au centre technique municipal, 65 rue Carnot à Saint-Julien-Les-Villas :

- **lundi 16 janvier 2012 de 14 h à 17 h,**
- **mardi 31 janvier 2012 de 9 h à 12 h,**
- **samedi 11 février 2012 de 9 h à 12 h,**
- **mardi 14 février 2012 de 14 h à 17 h.**

Ces observations devront être consignées, reçues ou notifiées avant la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée par le Maire au Préfet de l'Aube et à la Présidente du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées auprès des services de la Mairie.



Le Maire,


Daniel PICARA